



**FICHE DE DEPOT DU BILAN PEDAGOGIQUE
ET FINANCIER**
(Décret n°2009- 292 du 02 Février 2009)

Réf: **FORM.CI.01**
Version : 02
Date d'application : 01/07/10

(Cocher la case correspondante)

Année

Premier dépôt

Bilan additif Référence et date de la première décision
Montant de la première décision

1. Données Générales

Matricule Fiscal :

Publique : Privée :

Code CNSS/CNRPS :

Entreprise : Nom commercial

Adresse : Code postal

Gouvernorat : Délégation Localité

Tél..... Fax Mail

Appartenez-vous à un groupe d'entreprises : oui non

Régime horaire de travail/semaine : 40 H 48 H Taux TFP 1% 2%

Centre intégré agréé : oui non Référence de l'agrément :

Année d'entrée en activité :

Secteur d'activité : Branche d'activité :

Produits ou services rendus :

PV de la commission consultative de l'entreprise (effectif permanent \geq 40) Oui Non

Montant annuel de la TFP due (Année N-1)

Montant réel de l'avance sur la TFP au titre de l'année en cours Taux :

Indiquer le mois de l'épuisement de l'avance :

2. Classification socio-professionnelle du personnel de l'entreprise

Effectifs employés	Catégorie socio-professionnelle					
	Permanents		Contractuels		Occasionnels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres						
Agents						
Total						

Joindre : - Une copie de la déclaration de l'avance sur la TFP visée par le service de contrôle des impôts,

- PV indiquant l'avis de la commission consultative de l'entreprise

- Copies des déclarations et des récépissés mensuels de la TFP due,

- Pièces justificatives des activités réalisées et des dépenses acquittées

N.B : - Ce bilan doit être déposé au plus tard un mois après l'épuisement de la déduction de l'avance sur la TFP auprès des unités régionales du CNFCPP

- Le bilan additif doit être déposé **au plus tard le 31 janvier de l'année N+1**, aucun bilan ne sera accepté après cette date.

Date :

Cachet et signature du premier responsable de l'entreprise